



SwissLife
Asset Managers

SCPI *Mistral Sélection*

*La SCPI qui donne un nouveau souffle
à votre patrimoine*

Bulletin trimestriel d'information N°26/01

1^{ère} trimestre 2026 - Période analysée 1^{er} janvier au 31 mars 2026
Validité du bulletin 1^{er} avril au 30 juin 2026

L'essentiel du trimestre

L'édito

Cher(e)s associé(e)s,

Dans un contexte géopolitique particulièrement tendu, marqué par le conflit persistant entre l'Iran et les Etats-Unis, les prix de l'énergie sont maintenus à la hausse. Le prix du baril de pétrole a ainsi franchi le seuil des 100\$ au cours du premier trimestre 2026, suite à la fermeture du détroit d'Ormuz.

Cette situation, qualifiée de la plus grande crise pétrolière depuis 1973 selon l'Agence Internationale de l'Energie, s'accompagne d'un retour du risque inflationniste, notamment à travers la hausse des prix à la pompe. En conséquence, la BCE a revu à la hausse ses prévisions d'inflation pour 2026, désormais comprises dans une fourchette de 2,6 à 4,4%, selon la durée du conflit. Heureusement pour l'immobilier, cette classe d'actif bénéficie d'une protection naturelle contre l'inflation grâce à l'indexation des loyers qui permet de soutenir la progression des revenus locatifs des SCPI.

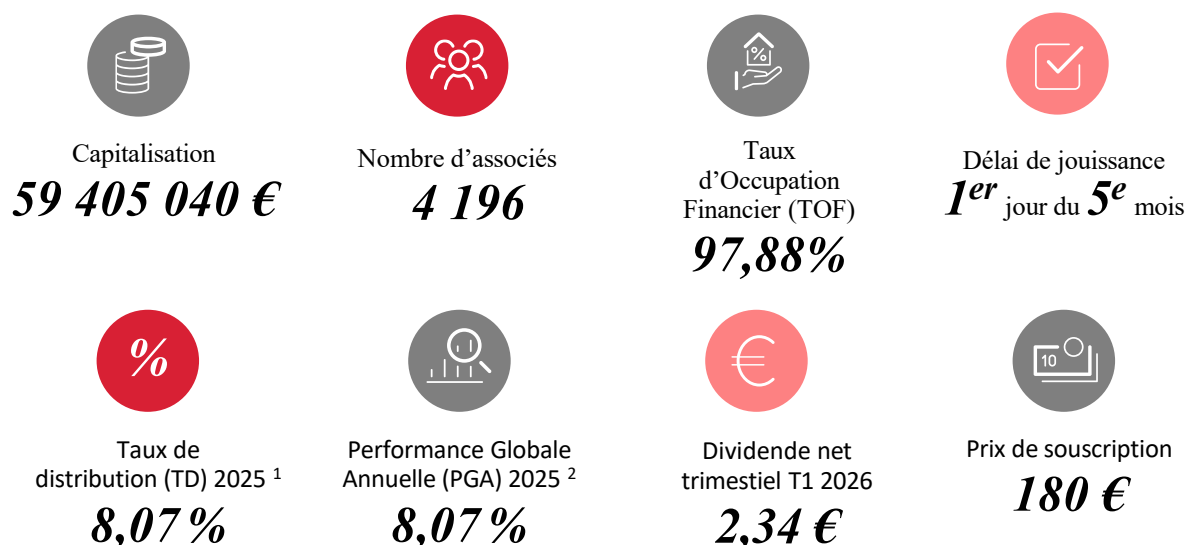
Du côté du portefeuille de Mistral Sélection, la SCPI a réalisé en mars 2026 l'acquisition d'un hôtel de plein air 4 étoiles au cœur de l'Émilie-Romagne, l'une des régions touristiques les plus dynamiques d'Italie. Cette opération renforce la diversification géographique de la SCPI, l'Italie représentant désormais près d'un tiers de la valeur totale du portefeuille. Elle permet également d'intégrer une nouvelle typologie d'actif dans le fonds : l'hôtellerie de plein air, offrant ainsi à Mistral Sélection une exposition accrue à un marché touristique robuste et en croissance.



Julien HENNION
Gérant de la SCPI
Mistral Sélection

Les investissements passés ne sont pas un indicateur fiable des investissements futurs, et le niveau de performance brut annoncé pour l'investissement ci-dessus ne préjuge pas de la performance du fonds.

Chiffres clés au 31.03.2026



¹ Le taux de distribution correspond à la division du dividende brut versé au titre de l'année 2025 par le prix de souscription au 1er janvier 2025. En 2025, 17,29 % des revenus versés par Mistral Sélection sont non récurrents. Sous réserve de la validation en Assemblée Générale

² La Performance Globale Annuelle (PGA) : dividende brut de l'année N + (prix de souscription au 1er janvier de l'année N+1 - prix de souscription au 1er janvier de l'année N)/prix de souscription au 1er janvier de l'année N

Source : Guide ASPIM 2025 « Modalités de calcul et de publication des données financières par les SCPI », octobre 2025

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Le prix de la part peut évoluer à la hausse comme à la baisse. Concernant l'imposition des revenus éventuels perçus de l'étranger par la SCPI, l'impôt étranger peut être neutralisé en France afin d'éviter la double imposition des associés, selon les conventions fiscales en vigueur entre la France et les pays concernés. Le traitement fiscal varie selon la situation individuelle et le taux d'imposition propre à chaque associé. Le dispositif fiscal est susceptible d'évoluer. Les porteurs ayant investi via des unités de compte (UC) ne bénéficient pas directement des crédits d'impôt éventuels, ceux-ci étant attribués à l'assureur.

Les performances



Distribution dividende par part

En € par part en pleine jouissance

	Acompte brut (avant paiement de la fiscalité étrangère)	Acompte net
Acompte 1^{er} trimestre Versé le 24/04/2026	2,46 €	2,34 €
Acompte 2^e trimestre Versé le JJ/MM/2026	-	-
Acompte 3^e trimestre Versé le JJ/MM/2026	-	-
Acompte 4^e trimestre Versé le JJ/MM/2026	-	-
Total	2,46 €	2,34 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La SCPI ayant vocation à investir hors de France, les revenus générés par la Société pourraient être impactés par la fiscalité appliquée dans les pays dans lesquels elle détiendrait des actifs. Cette fiscalité est notamment liée à l'existence ou pas de conventions fiscales entre la France et les pays où ont lieu ces investissements.



Indicateur de performances 2025

8,07%

Taux de distribution 2025 ¹

8,07%

PGA 2025 ²

9,88%

TRI depuis l'origine ³

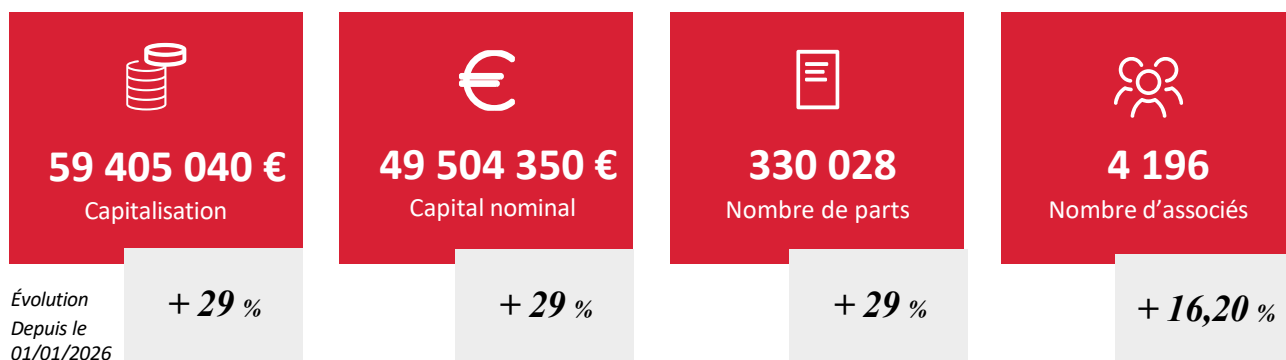
¹ Le taux de distribution correspond à la division du dividende brut versé au titre de l'année 2025 par le prix de souscription au 1er janvier 2025. En 2025, 17,29 % des revenus versés par Mistral Sélection sont non récurrents. Sous réserve de la validation en Assemblée Générale

² La Performance Globale Annuelle (PGA) : $\frac{\text{dividende brut de l'année } N + (\text{prix de souscription au 1er janvier de l'année } N+1 - \text{prix de souscription au 1er janvier de l'année } N)}{\text{prix de souscription au 1er janvier de l'année } N}$

³ TRI (Taux de Rendement Interne) est un indicateur qui mesure la rentabilité d'un investissement. Il représente le taux de rendement moyen attendu chaque année.

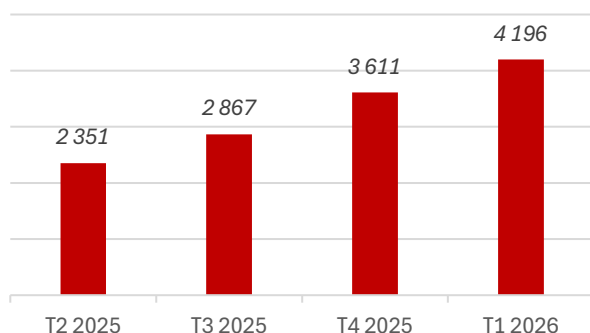
Évolution du capital

Mistral Sélection est une SCPI à capital variable.

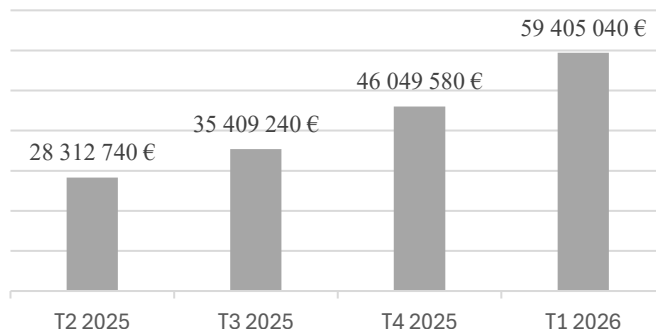


	T2 2025	T3 2025	T4 2025	T1 2026
Nombre de parts souscrites sur la période	26 224	39 145	59 255	74 782
Nombre de parts compensant les retraits	138	211	142	169
Parts en attente de retrait	0	0	0	0
Capitaux collectés (nominal + prime d'émission)	4 695 480 €	7 008 120 €	10 640 340 €	13 430 340 €

Évolution du nombre d'associés



Évolution de la capitalisation (en €)



Information sur le prix de la part

150 €
 Valeur nominale

30 €
 Prime d'émission

182,19 €
 Valeur de reconstitution au 31.12.25

171,18 €
 Valeur de réalisation au 31.12.25

169,05 €
 Valeur nette comptable au 31.12.25

180 €
 Valeur de retrait au 31.12.25

180 €
 Prix de souscription



Le patrimoine



Le patrimoine de *Mistral Sélection* en un coup d'œil



10
Nombre
d'immeubles



21
Nombre
de locataires



101 624 m²
Surface totale



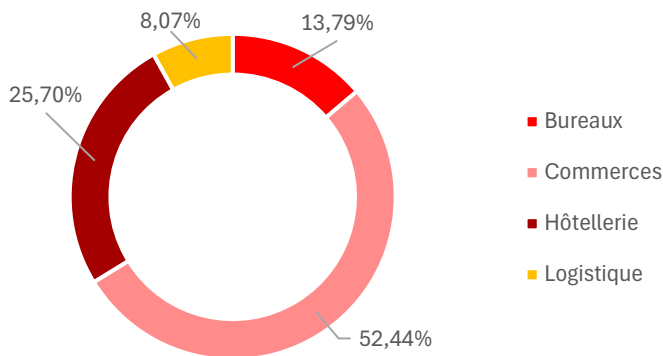
648 800 €
Montant des loyers
encaissés ce
trimestre

Les investissements passés ne sont pas un indicateur fiable des investissements futurs.

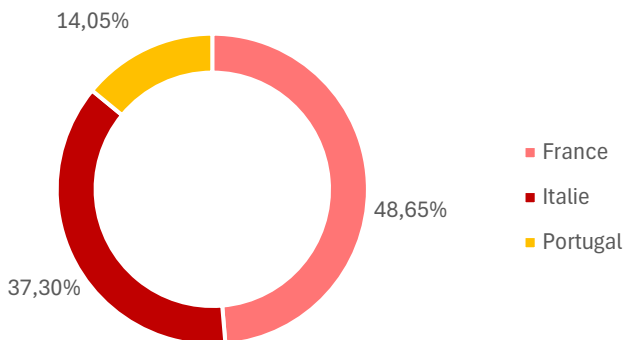


Répartition des actifs

Répartition sectorielle



Répartition géographique



Par référence à la valeur d'expertise au 31.12.2025 ou à défaut, au prix d'acquisition hors droits et hors frais.



Activité locative

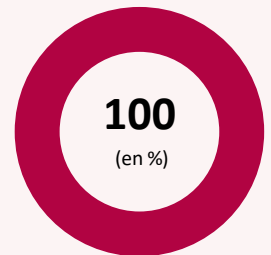
TOF⁽¹⁾



Taux de vacance :

Franchise de loyer :

TOP⁽²⁾



0 %

2,12 %

¹ Taux d'Occupation Financier (TOF) : Il se détermine par la division du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés ainsi que des valeurs locatives de marché des autres locaux non disponibles à la location, par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine serait louée (Définition ASPIM)

² Taux d'Occupation Physique (TOP) : il se détermine par la division de la surface cumulée des locaux occupés par la surface cumulée des locaux détenus (Définition ASPIM)



7,64 ans

Durée moyenne
des baux restant
à courir

Acquisition d'un hôtel de plein air à Rimini, Italie



**Viale Paolo Toscanelli, 112
47922 Viserba (Rimini),
Italie**



Camping
Typologie



278
Hébergements



9,5 M€
Prix d'acquisition AEM



1 Locataire



7,76%
Taux de rendement



20 ans
Restant à courir

Le nouvel actif bénéficie d'une localisation exceptionnelle en front de mer, au cœur de Rimini, l'une des stations balnéaires les plus réputées et fréquentées d'Italie, offrant un cadre premium particulièrement recherché.

L'exploitation est confiée à Club del Sole, leader national des villages de plein air, reconnu pour son expertise, la qualité de ses infrastructures et son positionnement résolument haut de gamme.

Cette acquisition renforce la diversification géographique du portefeuille. La part des actifs situés hors de France atteint désormais 52 %, témoignant de la stratégie de développement et de la recherche d'opportunités à fort potentiel en Europe.

Les investissements passés ne sont pas un indicateur fiable des investissements futurs.



Le patrimoine de Mistral Sélection

au 31.03.2026

Nom	Pays	Typologie
Parc commercial du Vignoble	France	Commerce
28 rue François Arago	France	Bureaux
Av Eng Duarte Pacheco 511, 4445 – 416 Ermesinde	Portugal	Commerce
77 et 580 avenue des Granges, 69240 Thizy-les-Bourg	France	Bureau - Industriel
Corso Andrea Palladio 41, 36100 Vicenza	Italie	Commerce
Viale Paolo Toscanelli, 112, 47922 Viserba, Rimini	Italie	Hôtellerie de plein air

Les investissements passés ne sont pas un indicateur fiable des investissements futurs.

Informations générales

Caractéristiques de Mistral Sélection

Commission de souscription	0%
Commission de gestion	Commission forfaitaire annuelle de 13,75% HT (à titre indicatif 16,50% TTC du montant des produits locatifs HT et des produits financiers nets encaissés par la SCPI)
Commission de retrait	6% TTC max si vente avant 6 ans
Commission d'acquisition/cession immobilière	3,60% TTC
Délai de jouissance	1 ^{er} jour du cinquième mois suivant la date de souscription

Endettement

Ratio d'endettement maximum*	40%
Dette bancaire	NA
Ratio d'endettement*	0%
Taux moyen des emprunts	NA
Taux fixe	NA
Taux variable	NA
Durée résiduelle moyenne des emprunts	NA

* Le ratio d'endettement de Mistral Sélection est exprimé sous la forme d'un rapport entre son endettement direct ou indirect (emprunts, crédits-bails, comptes courants d'associés, facilités de caisse) et la valeur de ses actifs à la date d'arrêt du Bulletin Trimestriel.

Pour plus d'informations sur les caractéristiques et les frais, veuillez vous référer à la documentation réglementaire du fonds disponible sur le site internet de Swiss Life Asset Managers France fr.swisslife-am.com



Valeur IFI au 31/12/2025	
Résident	114,09 €
Non-résident	74,68 €
Classification	SCPI à Capital Variable
Date de création (RCS)	27.12.2023
Date d'ouverture à la souscription auprès du public	19.04.2024
Durée de placement recommandée	10 ans
N° d'immatriculation	982 730 186 RSC Paris
N° Visa AMF	SCPI n°24-06
Capital social maximum statutaire	125 000 000 €
Expert immobilier	CBRE VALUATION
Dépositaire	Société Générale
Commissaires aux comptes	Price Waterhouse Coopers Audit

Conditions de souscription

- **Minimum de souscription** : 1 part soit une somme minimum de 180 € prime d'émission incluse.
- **Modalités de règlement** : le règlement s'effectue au moment de la souscription pour toute la totalité du prix de souscription. Toute souscription ne sera enregistrée par la Société de Gestion qu'après réception des fonds et d'un dossier complet de souscription incluant le bulletin de souscription dûment signé. La commission de souscription sera prélevée par la Société de Gestion dans le mois de la libération des fonds par l'associé.
- **Délai de jouissance des parts souscrites** : premier jour du cinquième mois suivant la date de souscription.

Modalités de sortie

L'associé qui souhaite se séparer de ses parts dispose des trois possibilités suivantes :

- le remboursement, c'est-à-dire le retrait demandé par l'associé à la Société de Gestion qui intervient en contrepartie d'une souscription correspondante ou, en l'absence de souscription par le prélèvement sur le fonds de remboursement dans l'hypothèse où ce dernier serait créé et doté,
- la demande de cession sur le marché secondaire par confrontation, en cas de suspension de la variabilité du capital,
- la cession directe sans intervention de la Société de Gestion à des conditions librement débattues entre le cédant et le cessionnaire (gré à gré).

Les deux premières possibilités sont distinctes et non cumulatives.

Fiscalité

Les informations qui suivent sont communiquées en fonction des dispositions fiscales françaises actuellement applicables, sous réserve de toutes modifications ultérieures. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la taxation des plus-values et revenus éventuels peut être dépendante de la situation fiscale personnelle des investisseurs.

Déclaration des revenus : Swiss Life Asset Managers France, vous adresse chaque année l'ensemble des éléments nécessaires à la déclaration de vos revenus afférents à la SCPI Mistral Sélection au titre de l'année précédente.

Imposition à l'IFI : l'article 31 de la loi de finances pour 2018 a instauré à compter du 1er janvier 2018 un nouvel impôt, intitulé « Impôt sur la Fortune Immobilière » (IFI) en lieu et place de l'actuel Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) qui est abrogé à la même date. Sont ainsi soumises à l'IFI, les personnes domiciliées en France, sur l'ensemble de leur patrimoine immobilier (biens et droits immobiliers et parts ou actions de sociétés ou organismes à hauteur de la fraction de leur valeur représentative de tels biens ou droits), qu'il soit situé en France ou à l'étranger.

Comme pour l'ISF, les non-résidents sont imposés uniquement sur leur patrimoine immobilier situé en France. Les parts de SCPI doivent être comprises dans l'évaluation du patrimoine au 1er janvier de l'année considérée en vue de la déclaration d'impôt sur la fortune immobilière.

À cet effet, la Société de Gestion communique chaque année aux associés qui en font la demande la valeur vénale unitaire de chaque part. Cette valeur correspond en règle générale à la valeur moyenne pondérée de l'ensemble des parts cédées sur le dernier trimestre précédent l'année de la déclaration ou pour les sociétés en liquidation, à la valeur liquidative. Pour les SCPI sur lesquelles n'est constaté aucun échange de parts, il s'agit de la valeur de réalisation au 1er janvier. En cas de démembrement des parts, la déclaration IFI revient à l'usufruitier.

Frais de mutation des parts :

En cas de transfert de parts par voie de cession de gré à gré ou en cas de mutation à titre gratuit (donation/succession), la Société de Gestion perçoit une somme forfaitaire de 150 HT (soit 180€ TTC au 1er janvier 2018 par application du taux de TVA en vigueur à cette date), quel que soit le nombre de parts cédées. Ces frais sont à la charge de l'acquéreur, du donataire ou de l'ayant droit. Cette rémunération est destinée à couvrir les frais de dossier.

Avertissements

Le placement est investi uniquement en immobilier, il est donc considéré comme peu liquide. La Société de Gestion recommande de conserver les parts pendant une période d'au moins 10 ans et ne garantit ni le retrait ou la vente des parts, ni le capital investi (risque de perte en capital).

Lexique

- **Capitalisation**: elle est calculée en multipliant le nombre de parts par le dernier prix de souscription. La capitalisation d'une SCPI représente la taille de la SCPI ou sa valeur de marché.
- **Performance annuelle globale (PGA)** : indicateur de rentabilité d'un investissement sur une période donnée, qui tient compte de l'appréciation ou de la dépréciation de la valeur des parts, et des revenus distribués sur la période de référence
- **Taux de distribution (TD)** : division du dividende brut, avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé, versé au titre de l'année N (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) par le prix de souscription au 1er janvier de l'année N pour les SCPI à capital variable (Norme ASPIM)
- **Taux d'Occupation Financier (TOF)**: rapport entre le montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés (y compris les indemnités compensatrices de loyers) ainsi que des valeurs locatives de marché des autres locaux non disponibles à la location et le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait louée (Norme ASPIM).
- **Valeur de réalisation**: valeur du patrimoine estimée par l'expert indépendant, à laquelle sont ajoutées notamment la trésorerie et les créances. Les dettes sont déduites.
- **Valeur de reconstitution**: il s'agit de l'ensemble des coûts nécessaires pour reconstituer le patrimoine de la SCPI. Elle prend donc en compte la valeur vénale, les droits de mutation à verser pour chaque bien et la commission de souscription.
- **Valeur nette comptable**: correspond à la valeur historique brute du patrimoine, à laquelle sont ajoutées notamment la trésorerie et les créances. Les dettes sont déduites.
- **Prix d'achat Acte-En-Main (AEM)**: prix d'acquisition ou valeur conventionnelle de l'immeuble augmenté des droits d'enregistrement de l'acquisition effectivement acquittés par la SCPI.

Swiss Life Asset Managers France

Swiss Life Asset Managers France
SA au capital de 671 167 € immatriculée au RCS de
Marseille n°499 320 059.

Société de Gestion de portefeuille agréée par l'AMF
n°07000055.

Siège social situé au 2 bis boulevard
Euroméditerranée - Quai d'Arenc CS 50575
Marseille Cedex 2.

Adresse de correspondance :
122 rue La Boétie, 75008 Paris, France

fr.swisslife-am.com

L'ensemble de notre équipe commerciale reste à votre disposition pour apporter des réponses à vos questions. N'hésitez pas à contacter également notre service client.



partenaires@swisslife-am.com



01 45 08 79 70

Chez Swiss Life Asset Managers France, nous croyons en une croissance durable, alignée avec les enjeux du monde de demain. Nos stratégies d'investissements combinent des éléments quantitatifs et qualitatifs et prennent en compte les critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Quelles que soient vos attentes en matière d'investissement responsable, nous sommes pleinement investis à vos côtés. Notre engagement, pour tous nos clients, pour une plus grande liberté de choix.

